

# Séance du 14 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 11
En exercice	: 11
Présents	: 9
Absent	: 2
Procuration	: 1
Votants	: 10

**Présents** : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, Mme Virginie FAGETTE, M. Gé KUSTERS, M. Yannick DALBAVIE, M. Serge SEPART, M. David LESPINASSE,*

**Absent** : *M. François LUNVEN.*

**Procuration** : *M. Christian DU MOTTAY à Mme Anita JARDEL,*

**Secrétaire de Séance** : *Mme Virginie FAGETTE*

Ouverture de la séance à 20h15

## 1. Aménagement du bourg 2<sup>ème</sup> tranche : compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offre, choix des entreprises

### **Délibération n° D-2017-042**

#### **Projet Aménagement et sécurisation du centre bourg 2<sup>ème</sup> tranche –choix des entreprises**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'en date du 05 avril 2014 pouvoir lui avait été donné de lancer les marchés de maîtrise d'œuvre.

Il précise que par délibération en date du 10 juillet 2009 le Cabinet Laumond avait été choisi comme maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg.

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi à l'issue de l'ouverture des plis pour le marché de travaux qui concernait :

- **Lot n° 1 : VRD Maçonnerie**
- **Lot n° 2 : METALLERIE**

Après analyses des dossiers déposés par les entreprises (4 dossiers matériels, 1 dossier dématérialisé) à partir des critères de pondération tels qu'établis avec le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres propose :

- **Pour le marché de travaux lot n°1 VRD Maçonnerie :**

La candidature de la **SAS LAGARDE ET LARONZE, Charpenet. BP 60 24122 TERRASSON** pour une estimation des travaux de **296 590.00 € HT**

- **Pour le marché de travaux lot n°2 METALLERIE :**

La candidature de la **SARL RHODDE ET FILS Bois de Gilet 24590 ST GENIES** pour une estimation des travaux de **19 526.57 € HT**

Il propose au Conseil municipal de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** de confier le marché de travaux pour le lot n°1 **VRD Maçonnerie**

à la **SAS LAGARDE ET LARONZE, Charpenet. BP 60 24122 TERRASSON** en procédure adaptée pour un montant de **296 590.00 € HT**

- **Décide** de confier le marché de travaux pour le lot n°2 **METALLERIE**

à la **SARL RHODDE ET FILS, Bois de Gilet 24590 ST GENIES** en procédure adaptée pour un montant de **19 526.57 € HT**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **2. Convention ATD : signature d'une convention pour assistance à la passation des marchés publics et dématérialisation.**

M. Le Maire informe le conseil que l'Agence Technique Départemental a signé un marché avec la société AWS pour la mise en œuvre d'une plateforme de dématérialisation et d'une solution des gestions des procédures des marchés publics. M. Le Maire informe le conseil que la commune a conventionné avec l'ATD pour bénéficier de son assistance à la passation des marchés publics et à leur dématérialisation pour les travaux d'aménagement du bourg 2<sup>ème</sup> tranche. Il indique que la redevance annuelle pour l'année 2017 est fixée à 100 € et que la convention a été conclue pour une durée de 3 ans.

## **3. Convention de coordination pour mission de coordination SPS**

M. Le Maire informe le conseil que, dans le cadre de l'aménagement du bourg 2<sup>ème</sup> tranche, une convention a été signée avec la société VG MO relative à la Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé. La note d'honoraire comprenant la phase de conception et la phase de réalisation s'élève 570.00 € HT

## **4. Protection et sauvegarde du patrimoine classé de la commune : choix de l'architecte pour la réfection de la nef de l'église, mur et enfeus du vieux cimetière.**

### **Délibération n° D-2017-043**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet de restauration de l'église et des travaux sur l'enceinte et les enfeus du cimetière.

M. Le Maire rappelle que quatre propositions de mission de maîtrise d'œuvre ont été présentées à la commission travaux. Après consultation de ces différents dossiers, M. Le Maire a sollicité l'avis de l'architecte des bâtiments de France. A la demande de l'ABF, les dossiers ont été transmis à l'Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

Après étude, M. Arnold, l'Architecte des Bâtiments de France émet un avis favorable à la proposition la moins disante du cabinet « La Gare – Architectes », représenté par M. Luc Joudinaud, architecte du patrimoine.

M. Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Décide** de se conformer à l'avis de M. Arnold, Architecte des Bâtiments de France et décide de confier le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restauration de l'église ainsi que la restauration du mur d'enceinte du cimetière et des enfeus à :

**SARL La Gare – Architectes, Le Ciella Excideuil 24160 pour un montant de 2 880 € HT**

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **5. Archivage : devis de transcription du registre de délibérations de l'an 1834**

M. Le Maire rappelle la nécessité de préserver certains documents d'archive anciens et notamment le registre des délibérations de 1834. Pour cela, il précise qu'il conviendrait de procéder à sa transcription. M. Le Maire présente le devis du Service Archives du Centre de gestion de la Dordogne qui propose la transcription de ce registre pour un montant de 1312.00€ Le conseil municipal décide d'accepter le devis présenté.

## **6. Droit de préemption : extension sur l'ensemble du territoire de la commune**

Dans l'actuel Plan Local d'Urbanisme, la commune a instauré un Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU. Ce droit ne peut donc pas être instauré sur les zones N et A.

Concernant la demande d'extension de ce droit, le service urbanisme de la Communauté de Communes a informé la commune que la compétence appartient à la CCVH. Le conseil décide de demander plus de précisions.

**7. Désignation d'un délégué CCVH pour l'assainissement collectif.**

M. Le maire informe le conseil du lancement de l'étude sur l'assainissement collectif portée par la Communauté de communes. Afin de suivre cette étude, il convient de désigner un délégué pour représenter la commune lors des comités de pilotage.

Le conseil municipal désigne M. Gé Kusters.

**8. Règlement intérieur de la commune : avis du comité technique****Délibération n° D-2017-044**

M. Le Maire rappelle l'élaboration du Règlement Intérieur de la commune par délibération N° D-2015-088 du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Il précise que le 30 juin 2016, le Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne a donné un premier avis favorable sous réserve de l'intégration des propositions de modifications de certains articles du titre II.

Par délibération N° D-2016-069 du 8 décembre 2016, le règlement intérieur modifié a été adopté puis soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne.

Le Maire informe le conseil qu'un avis favorable a été émis le 22 juin 2017 concernant le titre II par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Dordogne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Décide**, suite à l'approbation du Comité technique du Centre de Gestion de la Dordogne du 22 juin 2017 :

- **D'adopter le Règlement Intérieur de la commune dans son intégralité ;**
- **De le remettre** à chaque agent avec émargement ;
- **De l'afficher** à une place convenable et accessible à tous dans tous les services.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**9. PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial – information**

M. le maire informe le conseil que conformément au décret qui précise qu'un EPCI est le coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, la CCVH s'engage par délibération du 28 juin 2017 dans la mise en œuvre de ce Plan Climat Air Energie Territorial.

M. Le maire donne lecture de la délibération.

**10. Bilan du marché gourmand, préparation de la prochaine saison.**

Mme Anita Jardel fait état du bilan des marchés gourmands qui se sont déroulés un soir par semaine en juillet et août. Cette manifestation génère chaque année de plus en plus de visiteurs.

Mme Jardel informe le conseil du bilan de la buvette tenue par les associations de la commune.

Les recettes s'élèvent à 2125 € (redevance des exposants)

Les dépenses s'élèvent 1021.66 € (musicien et droits SACEM)

Soit un bénéfice de 1103.34 €.

La commission du marché se réunira afin de revoir les conditions d'accueil des exposants et des visiteurs (tarifs exposants, achat de tables et de bancs supplémentaires...)

**11. Défense incendie : Etude la faisabilité d'installation d'une défense incendie à la Bugadie**

Au vu du nombre de demandes de permis de construire sur la commune, il convient de prévoir la mise en place d'une défense incendie aux lieux-dits Bugadie et Laugerat. Le conseil décide de rechercher un terrain pour la pose éventuelle d'une bâche incendie. Les élus sont chargés de démarcher les riverains propriétaires de terrains.

**12. Octobre rose : illumination ou décoration en octobre**

Le Comité féminin Dordogne pour le cancer du sein organise chaque année « Octobre Rose ».

Le conseil municipal décide d'y participer et de se renseigner pour la mise en place de filtres roses sur les projecteurs éclairant la mairie et la falaise.

### 13. Questions diverses

- Commission voirie : programmer une réunion pour le règlement intérieur du parking des riverains  
La réunion est programmée le 29 septembre à 18h30
- Commission finances et achats : programmer une réunion pour révisions des tarifs de location des matériels et locaux  
La réunion est programmée le 12 octobre à 18h
- Commission fête et cérémonie : programmer une cérémonie de remise des médailles aux élus  
La réunion est programmée le 19 octobre à 18h30
- L'épaveuse : M. Le Maire présente un bon de reprise de l'entreprise Dousset Matelin pour un montant de 500 €. Deux conseillers proposent également la reprise de ce matériel pour la même somme.
- Calandre du tracteur : En attente de la grille de la calandre  
Un devis sera demandé également pour l'embrayage et la remise en état (SESMA)
- Défense incendie : formation des élus, choix de la date  
La date de la formation est fixée sur 2 matinées : le 14 octobre et le 18 novembre
- Demande de l'association des Marathons des forts : chapiteau  
Un devis de location sera proposé au tarif normal. Le conseil précise qu'un prêt ne peut être accepté au vu de la manutention pour le montage et que la règle de gratuité ne concerne que les associations ayant leur siège à la mairie de St Léon.
- Problème de voisinage :  
Le maire expose un problème de voisinage dû à la présence d'animaux de ferme à proximité des maisons
- Visite expertise de l'Association Plus beaux Villages de France.  
M. le Maire informe le conseil qu'un dossier préalable à l'expertise a été transmis à l'association.  
Il précise que le délégué général et chargé de qualité, M. Pascal Bernard se présentera pour la visite-expertise le vendredi 22 septembre prochain à 8h30.
- Smart village :  
Pour le calcul des besoins, la pose de compteur Linky est recommandée. Possibilité avant Noël  
Proposition acceptée pour les compteurs communaux.
- Le Comité des fêtes demandera 2000€ de subvention en 2018 suite aux bénéfices de 2017.
- Compte Rendu du CIAS :  
Le budget a été arrêté par Mme la préfète.  
Afin de rétablir l'équilibre du budget, une participation totale sur l'année 2017 au moins égal à 429 238.37€ est demandé aux communes adhérentes au CIAS, l'assemblée délibérante du syndicat ayant déjà voté une participation en 2017 pour un montant net versé au Centre Intercommunal d'Action Social de 84 533.66 € .  
Il faudrait donc par décision modificative voter une nouvelle participation globale pour au moins un montant de 347 959.50€ ce qui impliquerait pour notre commune une participation supplémentaire de 19 948.50 €.

Le conseil syndical a voté contre l'arrêté de budget de Mme la Préfète.

Le conseil syndical a délibéré et approuvé une répartition sur 3 exercices de la somme à verser, soit pour la commune une somme supplémentaire de 6 649.50€ à mandater en 2017 en sus des 5 577 € déjà versé.

Il ne sera pas nécessaire de faire une décision modificative car face « au flou » de la situation du CIAS, la commune avait budgété pour sa participation totale la somme de 12 070 €.

La séance est levée à 00 h 15

Signatures :

Le Maire, Frédéric MALVAUD :

La 1<sup>ère</sup> adjointe, Anita JARDEL :

Le 2<sup>ème</sup> adjoint, Gilbert JARDEL :

Le 3<sup>ème</sup> adjoint, Michel LESPINASSE :

David LESPINASSE

Yannick DALBAVIE

François LUNVEN  
(Absent)

Virginie FAGETTE

Serge SÉPART

Christian DU MOTTAY  
(Absent)

Gé KUSTERS